

Audit Etudes et Conseils

SOCIETE INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

<http://www.aec-experts.fr> - Tel. : 01 40 89 03 83 - Fax : 01 40 89 94 64

CENTRE DE FORMATION MUNICIPAL

15 allée Nelson Mandela
93290 TREMBLAY EN FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

SIEGE SOCIAL : 45, RUE ANATOLE FRANCE
92300 LEVALLOIS PERRET



SARL AU CAPITAL DE 8.016€ - RCS B 343 922 860
APE : 6920Z - TVA FR 59 343 922 860 00030

**CENTRE DE FORMATION MUNICIPAL
15 allée Nelson Mandela**

93290 TREMBLAY EN FRANCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

A l'assemblée générale du CFM

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 1^{er} juillet 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CFM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Levallois-Perret, le 24 mai 2024

AUDIT ETUDES ET CONSEILS
Représenté par Laura BENARROCH
Commissaire aux Comptes
Membre de la Cie Régionale de Versailles

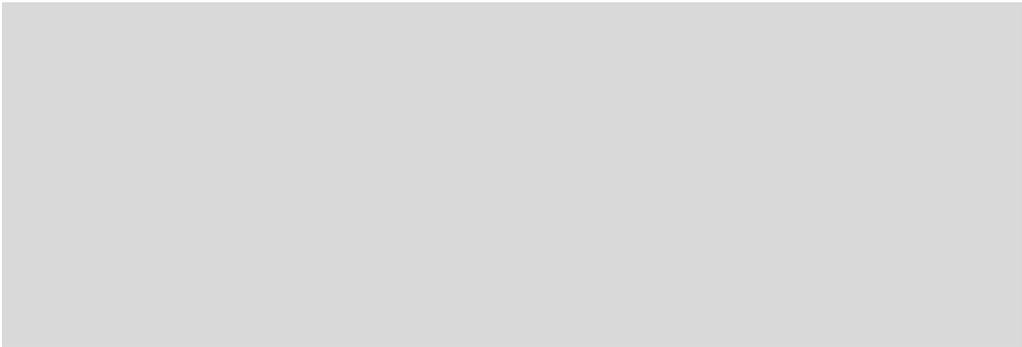


COMPTES ANNUELS



CENTRE DE FORMATION MUNICIPAL- Boutique Club Emploi
15 AV NELSON MANDELA
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023
0149636998



BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	32 682	23 172	9 510	10 201
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	97 582	79 290	18 292	26 454
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	544		544	544
Total I	130 808	102 462	28 346	37 199
Stocks et en-cours				
Avances, acomptes versés sur commandes				756
Créances				
Créances reçues par legs ou donations				
Créances clts., adhér., usagers et cpt. Rattachés	33 137		33 137	36 398
Autres créances	538 951	10 000	528 951	805 819
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	436 872		436 872	645 255
Charges constatées d'avance	91 156		91 156	181 610
Total II	1 100 116	10 000	1 090 116	1 669 838
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion (actif) V				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 230 924	112 462	1 118 462	1 707 037
Rubriques	Montant brut		Montant net N	
Engagements reçus				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organismes stat. compétents ;				
Autorisés par l'organisme de tutelle ;				
Dons en nature restant à vendre.				

BILAN

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise statutaires		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autre		
Report à nouveau	189 017	147 145
Excédent ou déficit de l'exercice	48 766	41 873
Situation nette (sous total)	237 783	189 017
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	10 301	17 206
Provisions réglementées		
Total I	248 084	206 223
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		
Total II		
Provisions		
Provisions pour risques	1 759	1 084
Provisions pour charges	40 203	35 318
Total III	41 962	36 401
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	196 664	377 291
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	121 114	97 050
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	510 638	990 072
Total IV	828 417	1 464 413
Ecart de conversion (passif) (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 118 462	1 707 037

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Vente de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	28 312	93 933
dont parrainages		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	997 447	830 732
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	42 236	30 959
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	2	5
Total (I)	1 067 997	955 629
Participations		
Autres valeurs mobilières et créances d'actif		
Autres intérêts et produits assimilés	2 378	1 138
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (II)	2 378	1 138
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 080
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 905	6 905
Reprises sur provisions et transferts de charges		9 950
Total (III)	6 905	21 935
Total des produits (I+II+III)	1 077 281	978 702
Solde débiteur = Déficit		
Total général	1 077 281	978 702
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	313 721	338 661
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	16 632	11 915
Salaires et traitements	499 023	395 360
Charges sociales	164 388	133 273
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 709	15 575
Dotations aux provisions	5 560	36 401
Report en fonds dédiés		
Autres charges	2	2 501
Total (I)	1 013 035	933 686

Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (II)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 480	3 143
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	10 000	
Total (III)	15 480	3 143
Participation salariés aux résultats (IV)		
Impôts sur les bénéfices (V)		
Total des charges (I+II+III)	1 028 515	936 829
Solde créditeur = Excédent	(48 766)	(41 873)
Total général	979 749	894 957

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	61.804	40.646
Bénévolat		
MONTANT TOTAL DES RESSOURCES	61.804	40.646
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	37.048	17.066
Prestations en nature	24.756	23.580
Personnel bénévole		
MONTANT TOTAL DES EMPLOIS	61.804	40.646

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Rubriques	Charges	Produits
Quote-part de subventions virée au compte de résultat		6 905
Constat perte subvention Département sur CVE	2 500	
Fonds d'Urgence accordés à une salariée	1 690	
Ajustement Tickets restaurants	1 290	
Dotations aux provisions pour dépréciation de la Subvention Région 2022	10 000	
TOTAL	15 480	6 905

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Rubriques	Charges	Produits
Frais kilométriques 2022	165	
TOTAL	165	

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

(Règlement CRC 99-.02 du 16/02/1999).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre**
- **Indépendance des exercices**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

B. Amortissements

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire sur 2, 3 et 4 ans.

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur 5 ans

C. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu, en fonction du risque encouru.

D. Fonds Associatifs

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Fonds Associatifs sans droit de reprise	-			-
Report à nouveau	147.144	41.873		189.017
Résultat l'exercice	41.873	48.766	41.873	48.766
Subventions investissements	46.768		-	46.768
Reprise de subventions	- 29.562	-6.905	-	- 36.467
Total situation nette	206.223	83.734	41.873	248.084

E. Subventions d'équipements

Elles sont reprises au même rythme que les amortissements des biens subventionnés.

F. Provisions pour risques et charges

Une provision de 675€ sur fonds d'urgence versés à Mme DELBOIS ; risque de redressement Urssaf.

Des indemnités de départ à la retraite ont été provisionnées pour 4.885.46€.

G. Les charges à payer et produits à recevoir

Ils sont constatés toutes taxes.

H. Provisions autres créances

Une subvention de 10.000€ de 2022 de la Région Ile-de-France a été provisionnée ; car elle doit être revotée au conseil région du mois de mai 2024 pour être réglée.

I. Honoraires du Commissaire aux comptes

Il a été versé en 2023, 5.040€ d'honoraires au titre du contrôle de l'année 2022.

J. Subventions de fonctionnement

Les subventions accordées, au C.F.M, ont été prises en compte sur l'exercice 2023, toutefois, plusieurs conventions sont assorties d'une clause résolutoire et ne seront acquises définitivement qu'à la production de documents administratifs fournis systématiquement, telles que :

- Les conventions du Département, la « conduite vers l'emploi : CVE », le dispositif « femmes d'actions », femmes « I.A.E » investies engagées, « être à l'aise dans mes recherches », parcours des seniors « PAES », Un Projet Une Solution, At'Numérique,
- La Préfecture de Seine-Saint-Denis cofinance les dispositifs « à l'aise dans mes recherches, du Diplôme à l'Emploi, des seniors, et des femmes d'actions », « C.V.E », finance le parcours « Cité de l'Emploi » et les « Quartiers d'Été »,
- La Préfecture de la Région Ile-de-France pour « l'accompagnement professionnel des Jeunes » et les « Jeunes en rupture »
- Paris « Terres d'Envol », dans le cadre du PIA, cofinance les actions « C.V.E », « femmes d'actions », « PDMAE », « Maintien dans l'emploi », et finance le dispositif « Chargé de suivi et de communication ».
- La Région Ile-de-France, pour les dispositifs « At'Numériques », du diplôme à l'Emploi,
- Ministère chargé de la Ville D.G. des collectivités locales, pour la Cité de l'Emploi.

L'association a également perçu des subventions :

- Le C.D.C Habitat et Vilogia dans le cadre du développement urbain,
- France Service C.D.C dans le cadre du numérique,
- L'AFNIC (Fondation) pour les Lauréats 2022

K. Transferts de charges

Détail du compte :

- Aides reçues de l'A.S.P (Embauche en contrat avenir + CUI)	:	25.078.20
- Refacturation salaires ; consortium vitamine T	:	16.825.00
- Remboursements indemnités journalières prévoyance	:	333.29
Total	:	42.236.49

L. Engagement de la Ville

La Ville de Tremblay-en-France a versé une subvention de fonctionnement de 370.000€ contre 365.000€ en 2022.

La Ville met aussi un ensemble de moyens à disposition :

- Des locaux (deux boutiques, eau, électricité, entretien),
- Fournitures diverses (imprimerie, photocopies, administratives),
- Affranchissements,
- La mise à disposition de trois agents.

ANNEXE

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	28 682	4 000		32 682
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	96 726	856		97 582
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	96 726	856		97 582
Participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	544			544
Total des immobilisations financières	544			544
TOTAL	125 952	4 856		130 808

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	18 480	4 691		23 172
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat de bureau et informatique, mobilier	70 272	9 018		79 290
Emballages récupérables et divers				
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	70 272	9 018		79 290
TOTAL	88 753	13 709		102 462

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	35 318	4 885		40 203
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges*	1 084	675		1 759
TOTAL	36 401	5 560		41 962

* Autres provisions : Provisions perte des IJSS de 1.084€ + 45% CS/Aide exceptionnelle versée à une salariée

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation*		10 000		10 000
TOTAL		10 000		10 000
TOTAL GÉNÉRAL	36 401	15 560		51 962

* Autres provisions pour dépréciation : Subvention de la Région 2022, à repasser au vote en 05/24

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	544		544
Total de l'actif immobilisé	544		544
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	33 137	33 137	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	3 006	3 006	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 311	4 311	
Etat – Impôts sur les bénéfiques			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	41	41	
Etat – Divers	531 594	263 902	267 692
Groupes et associés			
Débiteurs divers			
Total de l'actif circulant	572 088	304 396	267 692
Charges constatées d'avance	91 156	91 156	0
TOTAL	663 788	395 552	268 236

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	196 664	196 664		
Personnel et comptes rattachés	51 807	51 807		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53 302	53 302		
Impôts sur les bénéfiques				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	16 005	16 005		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	510 638	510 638		
TOTAL	828 417	828 417		

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
Créances	
- Créances clients et comptes rattachés	16 312
- Autres créances : Provision sur IJSS 2023 non passées en paie	3 560
<i>dont avoirs à recevoir</i>	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	19 872

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	196 436
Dettes fiscales et sociales	77 679
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	274 115

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Rubriques	Charges	Produits
Fondation JAE Pass Avenir	27	
Fondation JAE Transférance	241	
Assurance Courtage	349	
Abonnement La Gazette	390	
LSA Courtage Assurance Responsabilité Civile	3 057	
Assurance Multirisques Alliance	1 390	
Médecine du travail AMET	2 002	
Himytech Contrat de maintenance	8 520	
Vivre Ensemble Projet CEJ en rupture volet Logements	75 180	180 894
Subvention Préfecture Cité de l'emploi		100 000
Subvention Fondation de France Projet Banlieues		4 444
Subvention Département CVE		35 000
Subvention Département Femmes d'Actions		70 233
Subvention Département Femmes Investies A Engagées		58 067
Subvention Département DALE		30 000
Subvention Région DALE (Du Diplôme A l'Emploi)		8 000
Subvention CDC France Services Emploi conseiller numérique		30 000
TOTAL	91 156	510 638

VENTILATION DE L'EFFECTIF DE L'ASSOCIATION

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'association.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté par l'association.

Rubriques	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Ingénieurs et cadres	3	1
Agents de maîtrise et techniciens	8	
Employés	2	1
Ouvriers		
TOTAL	13	2

Deux agents de la Ville de Tremblay-en-France